

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2015 à 19H30

Présents : F.BEAUVOIS.A.BRET.F.BROUSSE.C.DUMAS.T.GERROSSIER. C.GOUVERNEUR
M.JEANNEY.B.LAVIRE. J.P.PERROT. G.PIPAZ.A.RACCURT. I.RACCURT J.C.RUGA S.AMEUR

Absents Excusés : A.L.BRUNET

CONVENTION-CADRE ET CONTRAT POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE BRESSOLLES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE.

Monsieur le Maire expose que l'Etat se désengage, à compter du 1^{er} juillet 2015, de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Considérant qu'en application des dispositions, notamment de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la commune peut confier par convention la gestion de services relevant de ses attributions à la Communauté, Considérant que la signature de la convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation pour la création ou la gestion du service urbanisme, dans le cadre du schéma de mutualisation conclu en décembre 2014,

Considérant que cette décision émane d'un travail collectif réalisé entre l'EPCI et les communes membres,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la commune, entend confier la création ou la gestion du service urbanisme à la Communauté,

Monsieur le Maire sollicite donc, dans le cadre d'une bonne gestion du service concerné sur son territoire, via la convention-cadre d'une part et le contrat pour la mise en œuvre de la convention-cadre d'autre part, dont l'objet est :

- L'instruction réglementaire suivant le code de l'urbanisme et le PLU de la commune pour :
 - Les permis d'aménager et de lotir,
 - Les permis de construire quel que soit la typologie de l'ouvrage,
 - Les déclarations préalables concernant des modifications ou extensions d'emprise ou de surface bâtie, ainsi que les changements de destination,
 - La rédaction de l'arrêté pour la mise à la signature du Maire,
- l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention-cadre et le contrat sur la réalisation de prestations de services.

A ce titre, il précise :

- qu'à l'exception des documents cités ci-dessus, l'instruction réglementaire reste de responsabilité communale,
- que les tarifs applicables, pour 2015, sont :
 - Permis d'aménager ou de lotir : 170 € HT,
 - Permis de construire : 142 € HT,
 - Déclaration préalable : 99 € HT.
- que la convention s'applique à compter du 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention-cadre et le contrat pour la mise en œuvre de cette convention-cadre sur la réalisation de prestations de services tels qu'annexés à la présente délibération.

DEMANDE D'AGREMENT POUR LE SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite développer le dispositif « service civique » au sein de la commune.

La Loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique a créé l'engagement de Service Civique qui est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire :

- D'une durée d'en moyenne de 8 mois, quel que soit le niveau d'études, la qualification, l'origine sociale et culturelle du jeune ;
- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
- Représentant au moins 24 heures hebdomadaires et maximum 35 heures ;
- Donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat (35,45% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique soit 467,34€ net au 1^{er} janvier 2013), et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique soit 106,31€ au 1^{er} janvier 2013) ;
- Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;
- Pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

La typologie des missions proposées aux volontaires porteront sur la communication, la pédagogie, l'écoute et l'accompagnement.

Le service civique devra constituer pour les volontaires accueillis une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale chargée de la Cohésion Sociale ; à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ; et à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 106,31€ par mois, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport.

SIGNATURE CONVENTION SCOLAIRE POUR L'ACCES A L'ESPACE AQUATIQUE DE LA COTIERE LILO POUR LA SAISON 2015 / 2016.

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années les élèves de l'école primaire de Bressolles se rendaient à la piscine militaire de la Valbonne.

Il présente la demande des enseignantes pour fréquenter pour l'année scolaire 2015/2016 l'Espace Aquatique de la Côtère.

Considérant que l'école de Bressolles est la seule à continuer à utiliser la piscine militaire de la Valbonne et que la pérennité de ce service risque de ne plus être assurée,

Monsieur Le Maire présente la convention scolaire natation 2015/2016 proposée par l'espace Aquatique de la Côtère prévoyant la mise à disposition du bassin, du matériel pédagogique et d'assurer la sécurité des élèves, moyennant une redevance de 67,04 € HT par groupe de 25 élèves et par créneau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention scolaire pour l'accès à l'Espace Aquatique de la Côtère pour la saison 2015/2016 soit du lundi 04 janvier 2016 au vendredi 24 mars 2016.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Projet de Parc Naturel Régional de la Dombes (F. BEAUVOIS) : Présence de Andrée RACCURT et Fabrice BEAUVOIS, auxquels s'est joint un agriculteur : Dominique RACCURT, le samedi 4 juillet au lycée de Cibeins.

Il s'agissait du deuxième forum participatif qui est toujours dans une phase préalable à l'élaboration de la « charte » projet pour le territoire de la Dombes. Plus de 80 personnes étaient présentes. Le forum s'est déroulé en deux temps.

D'abord une séance plénière avec une restitution sommaire de Michel Raymond (Président de l'Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Dombes) sur les travaux du 1^{er} forum participatif du 18 avril. M. Raymond a passé en revue les sujets, les thèmes abordés, et les attentes exprimées sur la notion de PNR : quel périmètre, quelle gouvernance, quelle plus-value... ?

Michael Weber, 1^{er} vice-président de la fédération nationale des parcs, a resitué la démarche et l'intérêt des PNR et souligné que, au-delà des 51 parcs actuels, il y a des demandes en cours, dont la Dombes. Il a insisté sur la démarche faite avec tous les acteurs, économiques, associatifs et élus, pour un projet du et pour le territoire.

Jean-Yves Flochon, Vice-Président du Conseil Départemental, délégué à l'agriculture, Edouard Simonian, Conseiller Régional délégué aux PNR ont rappelé les enjeux forts pour ce territoire, avec un système des étangs fragile et menacé, avec des pressions foncières importantes.

Monsieur Laurent Touvet, Préfet de l'Ain, a présenté l'avis favorable de l'Etat et insisté sur la nécessité que toutes les forces socio-économiques participent au projet, et qu'il fallait trouver les conditions de cette participation. Le Préfet, comme le Conseil départemental, agiront pour une médiation, le Préfet soulignant « que la politique de la chaise vide n'est pas constructive »

Deuxième partie de matinée avec deux heures en ateliers, avec des intervenants tournants, directeurs et présidents des parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et de la Brenne et le responsable du service Montagne et parcs à la région Rhône-Alpes.

Ils ont fourni aux participants des exemples concrets de politiques et d'actions et évoqué les montants des contributions locales qui au niveau national s'échelonnent entre 1€ et 5€ par habitant, selon la population.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit à ce jour seulement de choisir d'adhérer ou non à l'association de préfiguration du Parc.

Il est ressorti de ce forum que le projet ne fait pas le consensus de toutes les communes de la Dombes, et des acteurs socio-économiques, notamment les chambres consulaires, que le périmètre n'est pas arrêté (ambitieux en un premier temps il pourrait être revu : qu'en sera-t-il de la Côtère ?).

Il précise que le coût d'adhésion à l'association est de 1€ par habitant.

Le Conseil municipal débat sur l'opportunité d'adhérer à l'association. Une majorité se dégage pour ne pas s'engager.

Andrée Raccurt souhaite que la commune reste vigilante sur ce dossier.

Comité de pilotage « subventions aux associations » Saint Exupéry (M JEANNEY et A. BRET)

Il s'agit d'un groupe de travail efficace et ordonné qui a étudié une quarantaine de demandes de subventions le 25 juin dernier à l'aéroport.

Le thème était "les talents locaux". Bon nombre de dossiers ont été rejetés car ne correspondant pas au sujet ou d'une présentation insuffisante. La somme à allouer pour cette session était de 8 000 € (26 000 € sur l'année).

L'association Karaté club de Bressolles a obtenu 600 € en soutien à Emil Aueur, sélectionné aux championnats de France.

La commune de Bressolles à nouveau tirée au sort participera au jury l'année prochaine.

Monsieur le Maire remercie M.Jeanney et A.Bret pour leur efficacité.

Conseil Municipal des Jeunes (JC RUGA et C. GOUVERNEUR)

Messieurs JC RUGA et C. GOUVERNEUR ont assisté à la séance plénière publique du Conseil Municipal d'Enfants de Béligneux jeudi 25 juin 2015. Il s'agit de la 9^{ème} année d'existence du Conseil Municipal des Jeunes avec une animatrice présente depuis 6 ans pour les accompagner.

Ce Conseil composé de trois groupes : 2 « primaires » et 1 « collègue » se réunit une fois par mois environ. Il est renouvelé tous les ans par voie de candidature, les membres de la mandature précédente étant libres de renouveler leur candidature.

A son élection, chaque membre doit choisir la ou les commissions dans lesquelles il siègera pendant un an ; de plus chacun est associé à l'ensemble des actions de la vie locale (organisations d'évènements, visites d'entreprises ou d'instances institutionnelles, actions de solidarité en faveur des plus démunis, implication dans l'organisation des cérémonies officielles et patriotiques...)

Au cours de leurs missions les jeunes acquièrent confiance en eux et une meilleure expression orale.

Il est proposé de mettre en place une commission de travail au sein du Conseil municipal de Bressolles pour envisager la création d'un Conseil Municipal des Jeunes en septembre 2016.

Projet Chemin des Grandes Terres (A. RACCURT)

Une première esquisse a été transmise par Monsieur Yannick GALLAND de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Une deuxième esquisse avec un chiffrage précis sera communiquée fin juillet permettant un délai de réflexion jusqu'à fin septembre pour étudier le projet.

La rencontre avec les riverains sera programmée au cours du dernier trimestre.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme (F. BROUSSE) : Pas de nouveau dossier d'urbanisme depuis 1 mois.

Lotissement le Verfay 1 : T. GEROSIER constate que des véhicules extérieurs au lotissement sont quotidiennement en stationnement sur l'aire de retournement du Lotissement du Verfay 1.

Il revient aux propriétaires du lotissement de se mobiliser pour faire le nécessaire auprès de leurs voisins, et la cas échéant, faire une demande auprès de SERVIM pour que des mesures soient prises.

PLU Intercommunal (C. GOUVERNEUR) : s'interroge sur l'évolution du projet d'adoption de PLU Intercommunal avec la 3CM. Le Maire informe qu'il n'y a pas à ce jour de volonté des communes pour adhérer au PLUI et qu'à ce jour il n'y a pas eu de réflexion sur ce sujet.

La séance est levée à 21H00